

**RÉUNION D'INFORMATION PUBLIQUE  
PROJET D'IMPLANTATION D'UN CENTRE INTÉGRÉ  
DE GESTION DE MATIÈRES RÉSIDUELLES  
PHASE 1 – LIEU D'ENFOUISSEMENT SANITAIRE**

**Questions soulevées par l'auditoire pour le consortium**

1. « Est-ce que le Consortium peut fournir un organigramme corporatif et la liste des mandats réalisés? »

L'organigramme du Consortium est présenté ci-après, tandis que la liste des mandats réalisés par le consultant du Consortium (GSI Environnement inc.) dans le domaine concerné est annexé au présent document.

Structure corporative du Consortium Multitech GSI Environnement (3766063 Canada inc.)

Actionnaires	% actions
Multitech enr (2539-8777 Québec inc.)	45,5
GSI Environnement inc.	45,5
Cogesco (Rouyn-Noranda) ltée	9,0

Les administrateurs de l'entreprise sont :

Pierre Mercier, président, représentant de Multitech enr.  
Jacques Coutu, secrétaire, représentant de Multitech enr.  
Renaud Lapierre, administrateur, représentant de GSI Environnement inc.  
Benoît Boulanger, administrateur, représentant de GSI Environnement inc.

2. « Quelles cartes avez-vous utilisées pour déterminer que la zone d'enfouissement n'est pas localisée en zone inondable? Ces cartes ont été réalisées en quelle année? »

Le Consortium a utilisé les cartes du Ministère des Ressources Naturelles qui indiquent les plaines inondées et milieux humides. À cet égard, le Consortium a utilisé la carte 32D07-200-0101 préparée par le Service de la cartographie, Direction générale de l'information géographique du ministère des Ressources Naturelles. Cette carte a été élaborée à partir de photos aériennes de 1992 (1/40 000) et de données topographiques du Québec (BDTQ).

Cette carte topographique indique les plaines inondées et les milieux humides. Les plaines inondées sont constituées de terrains riverains inondés lors de la crue des eaux. Le vocable

milieu humide est utilisé lorsque la rivière a moins de 20 mètres de largeur. Selon cette carte, le secteur à l'étude (rayon de 2 kilomètres) ne comporte pas de plaines inondées.

3. « Est-ce que le Consortium a vérifié les risques reliés aux inondations pour s'assurer que le site ne sera pas inondé? »

Mentionnons que l'article 23 du Règlement sur les déchets solides spécifie « qu'il est interdit d'établir un lieu d'enfouissement sanitaire dans une plaine de débordement ou dans tout territoire zoné par l'autorité municipale pour fins résidentielles, ... ». De plus, le projet de règlement sur l'élimination des matières résiduelles mentionne à l'article 12 : « qu'il est interdit d'aménager un lieu d'enfouissement technique dans la zone d'inondation d'un cours ou plan d'eau, qui est comprise à l'intérieur de la ligne d'inondation de récurrence de 100 ans ».

En premier lieu, nous nous sommes servis des cartes du ministère des Ressources Naturelles du Québec qui indiquent les plaines inondées et milieux humides, dans le but de vérifier si la zone à l'étude ne possède pas de plaines inondées ou milieux humides.

En deuxième lieu, le Consortium a vérifié que le site du projet ne se trouve pas dans une telle zone en communiquant avec le service de la connaissance et de l'expertise hydrique du ministère de l'Environnement du Québec. Le gouvernement du Québec a mis en place il y a déjà plusieurs années, deux programmes pour suivre les risques d'inondation des différents cours d'eau au Québec : « Cartographie » et « Programme de détermination des cotes des crues de récurrence de 20 et 100 ans ».

Il a plusieurs années, le MENV a préparé une liste de cours d'eau présentant des risques potentiels d'inondation au Québec. Cette liste a été par la suite soumise à l'ensemble des MRC québécoises. Chaque MRC devait alors vérifier cette liste et y ajouter, le cas échéant, les cours d'eaux que la MRC jugeait à risque. Puisque le MENV n'avait pas répertorié de cours d'eau présentant des risques d'inondation dans la MRC de Rouyn-Noranda, la MRC a demandé au MENV d'inclure la rivière Solitaire à Rollet à son programme de suivi.

Le schéma d'aménagement de la MRC indique que la zone présentant des risques d'inondation est la rivière Solitaire à Rollet, puisqu'il y avait une problématique d'inondation dans le passé.

À priori, le site ne se trouve pas dans une zone inondable. Toutefois, suite à la période de consultation et afin de lever toute incertitude quant aux risques potentiels d'inondation pour une crue centennale de la rivière Kinojévis, le Consortium a mandaté monsieur Jean-Louis Verrette, professeur à l'Université Laval, docteur en hydrologie. En résumé, son mandat consistait à

estimer l'élévation maximale que pourrait atteindre la rivière Kinojévis à la hauteur du LES projeté et ce, pour un débit centennal. Nous retrouvons en annexe au présent document son rapport. Le rapport du Dr. Verrette indique que le débit centennal correspond à l'élévation 278 m.

Cette estimation nous indique une faible probabilité que les bassins de traitement du lixiviat soient inondés en cas de débit centennal. Le Consortium déplacera ainsi les bassins de traitement du lixiviat pour s'assurer qu'une telle éventualité ne se produise. Les cellules d'enfouissement sont, quant à elles, hors de tout risque d'inondation, leur élévation étant au-dessus de la crue centennale.

4. « Quel est le potentiel aquifère en terme de débit ( $m^3/hre$ )? »

Selon le projet de règlement sur l'élimination des matières résiduelles (art. 14), un potentiel aquifère est jugé élevé lorsque des essais de pompage démontrent qu'il peut être soutiré en permanence, à partir d'un même puits de captage, au moins 25  $m^3$  par heure. Sur le site du projet, le potentiel aquifère de la couche de sable silteux et de till est de 2,4  $m^3/hre$ , ceci en considérant la perméabilité la plus forte mesurée. Cette valeur représente un potentiel aquifère très faible.

5. « Quand avez-vous réalisé les relevés de terrain pour mentionner que l'encaissement de la rivière est d'au moins 2,0 mètres? »

Les relevés de terrain ont été réalisés aux périodes suivantes : mai et août 2000. L'encaissement de la rivière avait également au moins 2 m lorsque nous avons effectué les travaux complémentaires sur le terrain en mai 2001.

6. « Vous mentionnez dans l'étude d'impact " aucune frayère n'est présente dans la zone d'étude ". Quel est le rayon utilisé en kilomètres? »

La zone d'étude de l'étude d'impact couvre un rayon de deux kilomètres autour du LES.

7. « Quelles sont les mesures que le Consortium entend retenir en cas d'incident? »

Les principales mesures qui seront adoptées en cas d'incident sont les suivantes :

- présence d'extincteurs dans tous les équipements mobiles ;
- présence d'une réserve de matériau meuble en permanence au LES ;

- une chaîne de communication sera établie pour aviser la direction du site et le MENV en cas d'incident grave ;
- un plan d'urgence sera rédigé de manière à réagir promptement en cas d'incident. Ce programme détaillera les démarches à suivre pour faire face à toute situation d'urgence notamment sur :
  - les déversements de produits pétroliers ;
  - le débordement du lixiviat vers le réseau hydrographique existant ;
  - le déversement de déchets solides ;
  - un incendie, etc.

En ce qui concerne le déversement de produits pétroliers (diesel, essence, huiles, etc.), les fuites ou déversements accidentels seront contrôlés avec du matériel absorbant qui sera, par la suite, éliminé de façon sécuritaire et en conformité à la réglementation. Des aménagements de retenue prévus, tels que digue de rétention secondaire, seront installés autour de tous les réservoirs contenant des produits pétroliers de façon à prévenir le contact avec le réseau hydrographique naturel.

Pour les eaux de lixiviation, le bassin d'accumulation et les étangs aérés (le cas échéant) possèdent une revanche qui minimise, voire élimine, le déversement de lixiviat dans le réseau hydrographique.

Pour les déversements de déchets, ils seront ramassés par la machinerie et enfouis selon les règles de l'art. La présence de clôtures pare-papiers amovibles autour du front de déchets réduira la dispersion des déchets solides. Enfin, les employés devront signaler la présence de déchets ou de contaminants représentant un danger potentiel et prendre les mesures correctives appropriées.

**ANNEXE 1**

**LISTE DES MANDATS RÉALISÉS PAR GSI ENVIRONNEMENT INC.  
DANS LE DOMAINE DES LES**

**LISTE DES MANDATS RÉALISÉS PAR GSI ENVIRONNEMENT INC.  
DANS LE DOMAINE DES LES**

**Bilan environnemental :**

St-Côme-Linière, Baie-Comeau, Beauce-Centre, Notre-Dame-du-Rosaire, Rivière-des-Prairies, St-Lambert-de-Lauzon, Laterrière, La Prairie, C.T.E.D., St-Valérien, Bury, St-Tite-des-Caps, Vaudreuil, Ste-Anne-de-la-Rochelle, St-Philippe-de-Néri, Stoke, Wentworth-Nord, Ste-Cécile-de-Milton, St-Jean-de-Matha, Barnston, Décharge Le Poteau en Martinique

**Plans et devis :**

Lachenaie, St-Lambert-de-Lauzon, St-Côme-Linière, Sherbrooke, Delson, Baie-Comeau, Melbourne, Notre-Dame-du-Rosaire, St-Tite-des-Caps, Vaudreuil, Ste-Anne-de-la-Rochelle, St-Philippe-de-Néri, Stoke, Wentworth-Nord, Ste-Cécile-de-Milton, St-Jean-de-Matha, Barnston, Décharge Le Poteau en Martinique

**Construction (système d'imperméabilisation) :**

Kenny's Trucking, Drummondville, Stone Consolidated, New-Brunswick International Paper

**Suivi de construction :**

Armagh, St-Lambert-de-Lauzon, Sherbrooke, Delson, Beauceville, Melbourne, Bury, Barnstan, Cacouna, Ste-Anne-de-la-Rochelle, St-Côme-Linière, Lachenaie

**Suivi environnemental :**

Sherbrooke, J.C. Verreault, St-Julienne, Cacouna, Delson, Barnstan, Bury, Melbourne, Ste-Anne-de-la-Rochelle, Magog (Bestan), Laprairie

**Traitement de lixiviat :**

Abitibi-Consol, Bury, Val St-François, Régie Intermunicipale des déchets de Coaticook, CTSO, F.M. Bessette, Bestan, Rivière-du-Loup, Régie Intermunicipale du comté de Beauce-Sud, St-Philippe-de-Néri, Ste-Cécile-de-Milton, MRC de Bellechasse, St-Lambert-de-Lauzon, Roland Thibault Inc., Saint-Sophie, MRC Robert Cliche, Stone Consolidated

**ANNEXE 2**

**RAPPORT D'EXPERTISE RÉALISÉ PAR M. JEAN-CLAUDE VERRETTE,  
DOCTEUR EN HYDROLOGIE**

Rivière Kinojévis  
Site d'enfouissement

Estimation du débit de récurrence centennal

GSI Environnement

### 1- Objectif de l'étude

L'étude a pour objectif d'estimer la cote du niveau d'eau de la rivière Kinojévis à la hauteur du site d'enfouissement correspondant à un débit de récurrence de 100 ans.

### 2- Localisation

La figure 1 indique la zone d'étude. La section ERT-1 est située à la hauteur du site d'enfouissement à environ 300 m sur la rive droite. La section ERT-1 est située à environ 9 km en aval de la municipalité de Cléricy en Abitibi.

### 3- Aspect hydrologie

Le débit de la rivière Kinojévis a été analysé à partir des données journalières du débit enregistrées à la station 043012 du ministère de l'Environnement. La station est située à 0,2 km en amont du pont-route de Cléricy

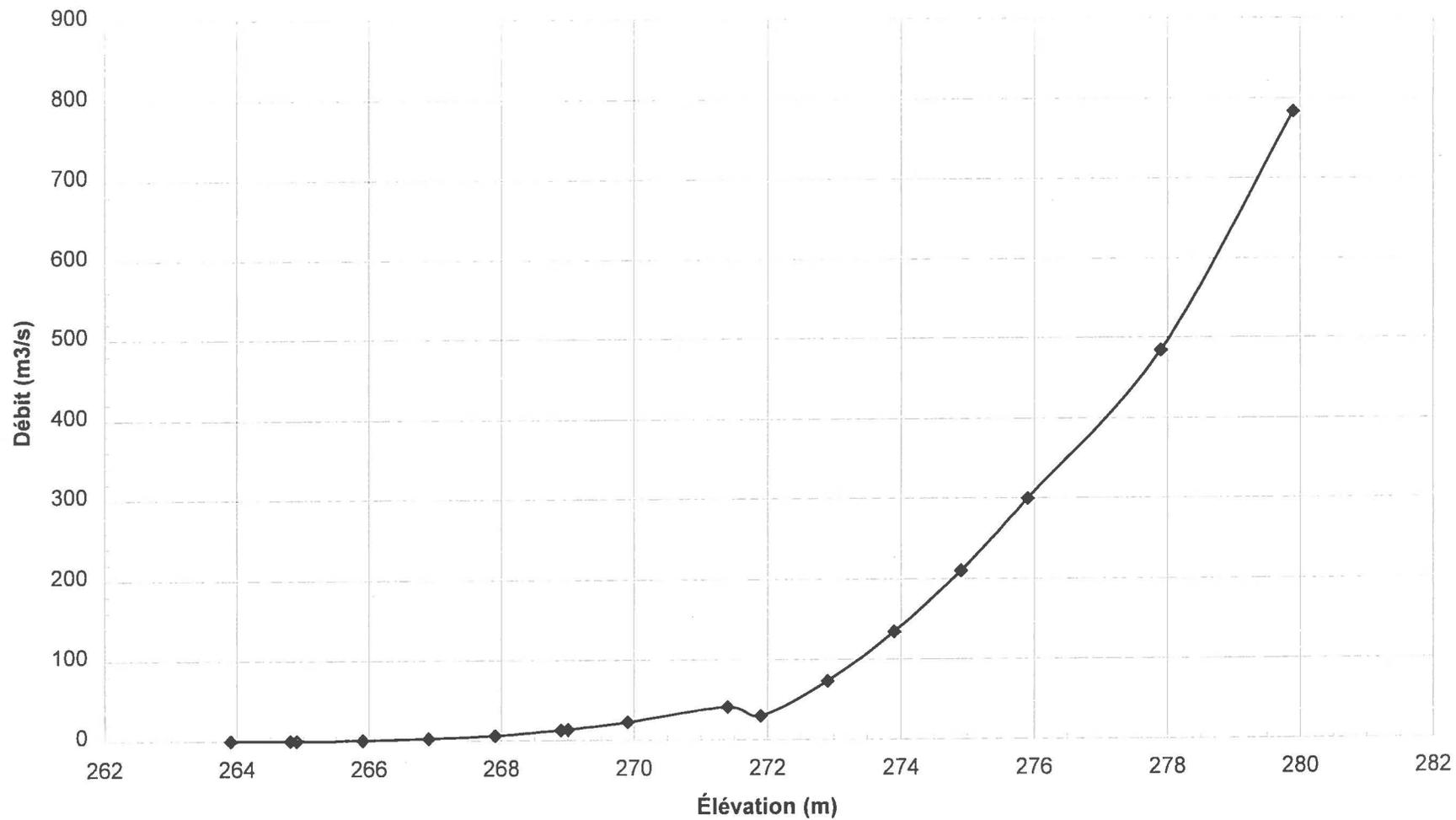
Les données obtenues à cette station de mesure ont été transposées à la hauteur du site d'enfouissement. La superficie du bassin versant à la station du ministère de l'Environnement est de 2590 km<sup>2</sup> et le bassin versant résiduel entre cette station et le site est d'environ 100 km<sup>2</sup>. Il n'y a pas d'apport significatif entre les 2 endroits.

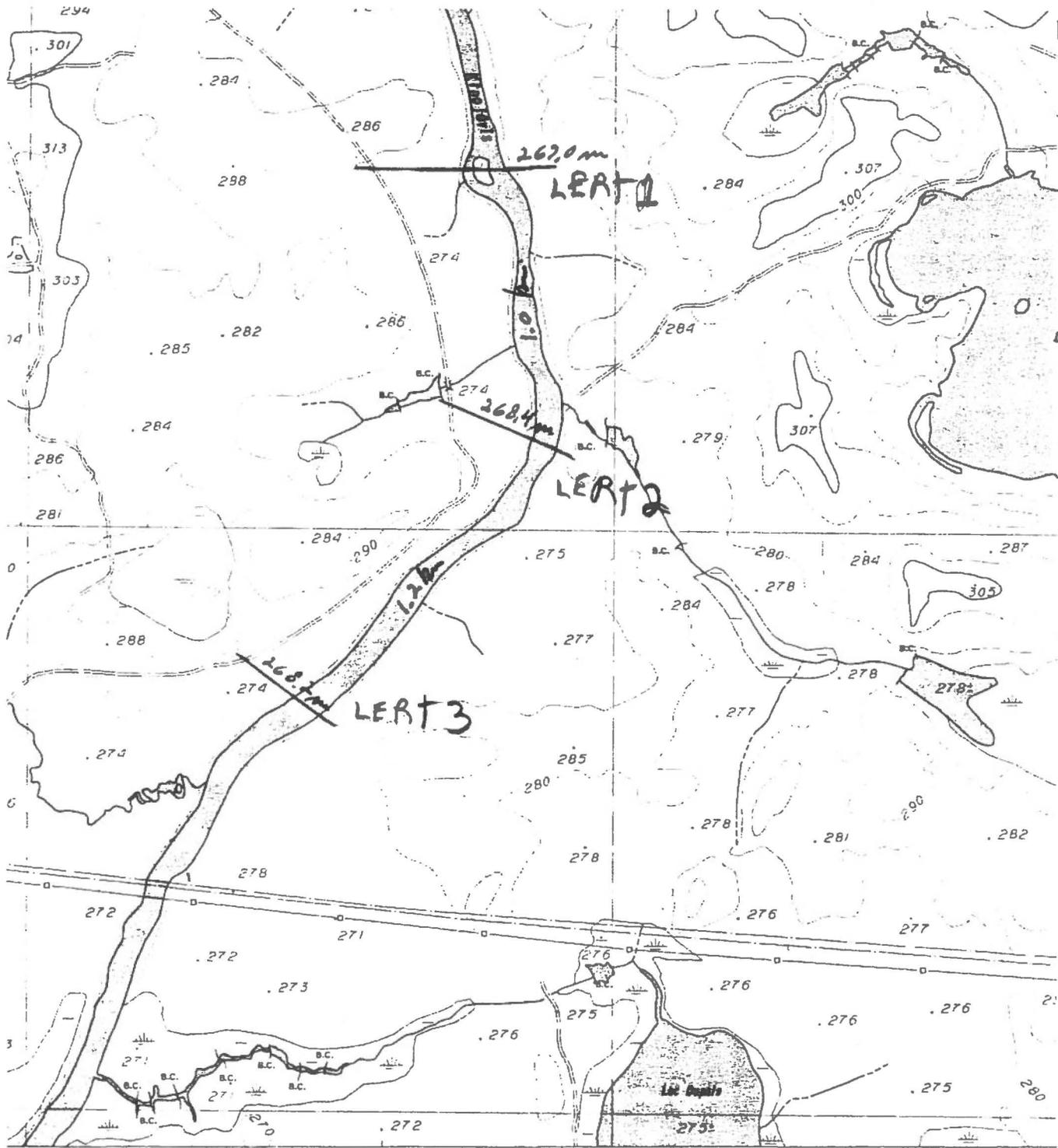
La bathymétrie de 3 sections de mesure (plan 1) a été relevée le 31 juillet 2001 et le débit correspondant a été évalué à partir des données obtenues de la station de Cléricy.

Le débit centennal a été obtenu à partir des données du ministère de l'Environnement à Cléricy. Trois méthodes différentes d'estimation ont été utilisées et la valeur moyenne du débit de récurrence de 100 ans est estimée à 491 m<sup>3</sup>/s.

La courbe du débit en fonction de l'élévation à la station ERT-1 a été par la suite établie. La figure 2 indique que le débit centennal correspond à l'élévation 278 m.

Riv Kinojévis  
Sec 1  
 $Q = f(Y)$





78°52'00"

000 m E.

352 000 m E.

